


POLITIQUE DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

*Entente cadre de  
développement de la région du*  
**Centre-du-Québec**  
2000-2005

RÉGION



Québec 



Cette publication a été réalisée  
par le ministère des Régions

Partenaire :  
Conseil régional de concertation et de développement  
du Centre-du-Québec

Dépôt légal - 2001  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada  
ISBN 2-550-37791-5  
©Gouvernement du Québec, 2001

**Entente cadre**

**de développement**

**de la région  
du Centre-du-Québec**

**2000-2005**

**Entre**

**LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,**  
représenté par le **MINISTRE D'ÉTAT AUX**  
**RÉGIONS ET MINISTRE DE L'INDUSTRIE**  
**ET DU COMMERCE,**  
Monsieur Gilles Baril

et

**LE MINISTRE RESPONSABLE DE**  
**LA RÉGION DU CENTRE-DU-QUÉBEC,**  
Monsieur Jacques Baril  
dûment autorisés,

**et**

**LE CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION ET**  
**DE DÉVELOPPEMENT DU CENTRE-DU-QUÉBEC,**  
corporation légalement constituée,  
représentée par son **PRÉSIDENT,**  
Monsieur Jacques Martineau,  
dûment autorisé,

Signée à Plessisville, le 8 novembre 2001



Dans le cadre de sa *Politique de soutien au développement local et régional*, le gouvernement du Québec désire s'associer à chacune des régions pour favoriser le développement de son territoire. L'entente cadre de développement de la région du Centre-du-Québec découle de ce partenariat État-régions et vise à établir les grands axes et les priorités de développement que les citoyennes et les citoyens de la région ont définis à la suite d'une démarche démocratique de réflexion et de concertation.

Le Centre-du-Québec vient de conclure sa toute première entente cadre de développement. La qualité et l'envergure de cette entente viennent confirmer la nécessité de la concertation et du partenariat étroit entre les intervenants du milieu et les partenaires gouvernementaux dans la réalisation des axes et des priorités de développement de la région. Cette entente cadre est le résultat de notre engagement à travailler de concert à l'essor de la région du Centre-du-Québec. C'est avec conviction que le gouvernement du Québec adhère à cette entente, source de futures retombées socioéconomiques et d'amélioration de la qualité de vie de tous les citoyennes et citoyens de la région.

**Monsieur Gilles Baril,**  
ministre d'État aux Régions et  
ministre de l'Industrie et du Commerce

Créée en 1997, la nouvelle région du Centre-du-Québec vient de se doter d'un levier supplémentaire devant supporter son développement optimal tant dans ses dimensions économiques que sociales et culturelles. À l'instar des autres régions, le développement du Centre-du-Québec s'inscrit dans la politique gouvernementale qui vise à soutenir le développement local et régional, où l'unité de base d'intervention repose sur un territoire à dimension humaine, celui de la MRC, tout en reconnaissant au palier régional un rôle de concertation et de planification.

Cette première entente cadre de développement de la région du Centre-du-Québec est le fruit d'un long processus de planification et de négociation entre les partenaires régionaux et les représentants gouvernementaux. Cette entente intègre l'essentiel des visions d'avenir et des enjeux à privilégier pour appuyer l'orientation collective de développement de la région. Je me réjouis de la réussite de l'opération de concertation portant sur les priorités régionales de développement, gage d'une prospérité grandissante pour la région du Centre-du-Québec.

**Monsieur Jacques Baril,**  
ministre délégué aux Transports et à la Politique maritime et  
ministre responsable de la région du Centre-du-Québec

La signature de la première entente cadre de développement entre le Conseil régional de concertation et de développement du Centre-du-Québec (CRCDCQ) et le gouvernement vient couronner 18 mois d'efforts intenses au cours desquels intervenants et partenaires de la région ont concerté leurs actions pour orienter l'avenir collectif du Centre-du-Québec.

La création de la nouvelle région du Centre-du-Québec repose, entre autres, sur l'introduction d'un concept d'organisation participative plaçant la citoyenne et le citoyen au cœur des préoccupations et des décisions de développement des diverses collectivités régionales. La mise en place des tables sectorielles de concertation et de développement intraMRC et interMRC visait justement à concrétiser ce principe démocratique.

Tout au long de la démarche, les partenaires ont donc souscrit à l'orientation collective suivante : « Le développement de notre région sous toutes ses formes, repose sur l'exercice d'une citoyenneté active pour nous assurer une qualité de vie, visant à permettre l'actualisation de nos potentiels et l'optimisation de nos ressources, seuls garants de la protection de notre devenir collectif ». Ainsi, l'exercice de la *planification stratégique régionale* se traduit par une entente cadre gouvernement-région qui guidera, pour les cinq prochaines années, la détermination des actions prioritaires de développement pour le mieux-être des citoyennes et citoyens de la région.

**Monsieur Jacques Martineau,**  
président du Conseil régional de concertation  
et de développement de la région du Centre-du-Québec



# Table

## des matières

Mot du ministre d'État aux Régions .....	3
Mot du ministre responsable du Centre-du-Québec .....	3
Mot du président du CRCD du Centre-du-Québec .....	3
<b>Préambule .....</b>	<b>7</b>
<b>Définitions .....</b>	<b>11</b>
<b>1. Objets et buts de l'entente .....</b>	<b>15</b>
1.1 Objets de l'entente .....	15
1.2 Buts de l'entente .....	15
<b>2. Axes et priorités de développement .....</b>	<b>17</b>
2.1 Le contexte régional .....	17
2.1.1 Les principaux secteurs d'activité économique .....	18
• L'industrie agroalimentaire .....	18
• L'industrie manufacturière .....	21
• Le secteur tertiaire .....	23
2.1.2 L'organisation des structures régionales ..	35
2.2 Axes et priorités de développement de la région .....	39
<b>3. Engagements des parties .....</b>	<b>57</b>
<b>4. Modalités d'application de l'entente .....</b>	<b>59</b>
4.1 Durée de l'entente .....	59
4.2 Portée de l'entente .....	59
4.3 Modification de l'entente .....	59
4.4 Communications entre les parties .....	60
<b>Annexes .....</b>	<b>63</b>
1. Ententes spécifiques en vigueur .....	65
2. Ententes spécifiques en négociation .....	67
3. Projets d'ententes spécifiques .....	69





## Préambule

---

**ATTENDU QUE** l'article 1 de la *Loi sur le ministère des Régions* (L.R.Q., c. M-25.001) prévoit, notamment, que le ministre des Régions a pour mission de susciter et de soutenir le développement local et régional dans ses dimensions économiques, sociales et culturelles en favorisant sa prise en charge par les collectivités intéressées, dans le cadre d'un partenariat entre elles et l'État ;

**ATTENDU QUE** l'article 2 de la *Loi sur le ministère des Régions* prévoit que le ministre des Régions élabore et propose au gouvernement des orientations et des politiques favorables au développement local et régional et supervise leur réalisation ;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a adopté la *Politique de soutien au développement local et régional*, laquelle vise à consolider le partenariat gouvernement-régions et à assurer une plus grande participation des milieux régionaux et locaux aux choix gouvernementaux et aux décisions relatives au développement de leur territoire, et ce, en vue d'adapter les politiques et les programmes aux réalités locales et régionales ;

**ATTENDU QUE** cette politique réaffirme l'importance des ententes cadres de développement comme outil privilégié de concertation et de partenariat entre le gouvernement et chacune des régions parce qu'elles permettent de traduire sous forme d'engagement mutuel la contribution du gouvernement et de la région à la réalisation de la planification stratégique régionale ;

**ATTENDU QUE** cette politique confie un rôle clé aux ententes spécifiques en vue de l'adaptation de l'action gouvernementale aux particularités régionales et qu'elle précise que les conférences administratives régionales et les conseils régionaux de développement définiront conjointement, sur la base des ententes cadres, les mesures, activités et interventions pouvant faire l'objet de discussions menant à la conclusion d'ententes spécifiques ;

**ATTENDU QUE** l'article 18 de la *Loi sur le ministère des Régions* prévoit que le conseil régional de développement est, pour la région qu'il représente, l'interlocuteur privilégié du gouvernement et que l'article 20 de cette loi précise notamment, que chaque conseil régional de développement :

- > a principalement pour mandat de favoriser la concertation des partenaires de la région et de donner avis au ministre sur tout ce qui touche le développement de la région ;
- > établit un plan stratégique définissant les axes et les priorités de développement de la région et conclut avec le gouvernement, sur la base de ce plan stratégique, une entente cadre dans laquelle les parties conviennent des axes et des priorités de développement de la région ;
- > conclut également, avec les ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes spécifiques pour la mise en œuvre de l'entente cadre ;

**ATTENDU QUE** l'article 24 de la *Loi sur le ministère des Régions* a institué le Fonds de développement régional et qu'une entente de gestion signée entre le Conseil régional de concertation et de développement du Centre-du-Québec et le ministre des Régions, en vertu de l'article 19 de cette loi, établit notamment les montants affectés au financement des ententes spécifiques et des projets à caractère régional ;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a procédé, par le décret 965-97 du 30 juillet 1997, à la subdivision de la région de la Mauricie – Bois-Francs, en deux régions administratives distinctes et autonomes, soit le Centre-du-Québec et la Mauricie ;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a reconnu, par le décret 967-97 du 30 juillet 1997, le Conseil régional de concertation et de développement du Centre-du-Québec comme instance représentative et interlocuteur du gouvernement en matière de développement régional pour la région administrative du Centre-du-Québec ;

**ATTENDU QUE** l'entente cadre de l'ancienne région de la Mauricie – Bois-Francs est échue depuis le 22 août 2001 et qu'une nouvelle entente cadre doit être conclue avec le Conseil régional de concertation et de développement du Centre-du-Québec et considérant que le Conseil régional a adopté sa planification stratégique régionale le 2 décembre 1999 et que l'entente cadre a été élaborée sur la base de cette planification stratégique et de l'avis de la Conférence administrative régionale du Centre-du-Québec;

**ATTENDU QUE** sur proposition du ministre des Régions et du ministre responsable de la région du Centre-du-Québec, le gouvernement du Québec a approuvé les termes de la présente entente;

**EN CONSÉQUENCE**, le gouvernement du Québec et le Conseil régional de concertation et de développement du Centre-du-Québec conviennent de ce qui suit :



## Définitions

---

Dans la présente entente, on entend par :

**gouvernement :**

le gouvernement du Québec ;

**ministre :**

le ministre des Régions ;

**ministre responsable de la région :**

le ministre désigné pour représenter le gouvernement dans la région du Centre-du-Québec et défendre les intérêts de cette région auprès du Conseil des ministres et de l'Assemblée nationale ;

**conseil régional :**

le Conseil régional de concertation et de développement du Centre-du-Québec reconnu à titre de conseil régional en vertu du décret 967-97, du 30 juillet 1997, et constituant l'interlocuteur privilégié du gouvernement dans la région du Centre-du-Québec ;

**Conférence administrative régionale :**

structure de concertation interministérielle instituée en vertu du décret 107-2000, du 9 février 2000, et ayant pour mission d'assurer la concertation et l'harmonisation interministérielle en région en vue de promouvoir une vision intégrée et cohérente de l'action gouvernementale sur son territoire dans ses dimensions économiques, sociales et culturelles ; elle est présidée par le sous-ministre adjoint du ministère des Régions et constituée des ministères ou organismes dont les actions ont des incidences sur le développement de la région ;

**Planification stratégique régionale :**

document d'orientation adopté par le conseil régional au terme de sa démarche de planification stratégique régionale. Ce document décrit les enjeux propres à la région et identifie les axes et les priorités de développement de la région pour un horizon de cinq ans ;

**entente cadre :**

convention entre le gouvernement et le conseil régional établie sur la base de la planification stratégique régionale et dans laquelle les parties conviennent des axes et des priorités de développement auxquels le gouvernement sera associé en vue du développement de la région. L'entente cadre a une durée de cinq ans et elle est complétée par deux plans d'action au cours de cette période ;

**axe de développement :**

grand objectif de développement de la région ;

**priorité de développement :**

objectif particulier jugé prioritaire pour la réalisation d'un axe de développement ;

**entente spécifique :**

convention entre le conseil régional et un ministère ou un organisme gouvernemental et, le cas échéant, d'autres partenaires, pour la mise en œuvre de l'entente cadre ou pour prévoir des mesures en vue d'adapter aux particularités de la région qu'il représente l'action gouvernementale en matière de développement régional ;

**plan d'action pour la mise en œuvre de l'entente cadre :**

ensemble des dispositions précisant les actions à entreprendre et définissant les moyens appropriés en vue de la mise en œuvre de l'entente cadre ;

**Fonds de développement régional :**

fonds institué par l'article 24 de la *Loi sur le ministère des Régions* et affecté au financement des mesures prévues dans le cadre des ententes spécifiques et des projets à caractère régional, et dont l'administration est confiée au ministre ;

**rencontre annuelle :**

rencontre statutaire annuelle entre le conseil régional et le ministre des Régions, ou le ministre responsable de la région, en vue, entre autres, d'assurer le suivi du plan d'action de l'entente cadre, d'évaluer les résultats atteints et le cas échéant, de convenir des modifications à apporter au plan d'action ou à l'entente cadre.





# 1

## Objets et buts

### de l'entente

---

- 1.1** La présente entente a pour objets :
- Objets de l'entente**
- > d'identifier et de reconnaître les axes et les priorités de développement ainsi que les moyens favorisés auxquels les parties conviennent de s'associer pour le développement de la région du Centre-du-Québec ;
  - > d'établir un cadre de concertation entre les parties, afin de permettre la mise en commun des efforts du gouvernement et du conseil régional et l'harmonisation de leurs interventions respectives.
- 1.2** La présente entente a pour buts :
- Buts de l'entente**
- > d'orienter l'action des ministères et organismes gouvernementaux vers la réalisation des axes et des priorités de développement reconnus par les parties ;
  - > d'orienter l'action des intervenants régionaux vers la réalisation des axes et des priorités de développement reconnus par les parties ;
  - > de servir de base aux discussions et aux négociations entre le conseil régional et les ministères et organismes gouvernementaux en vue de la conclusion d'ententes spécifiques.



**2.1**  
**Le contexte**  
**régional**

Au carrefour du Québec habité, en plein centre de la plaine du Saint-Laurent, à mi-chemin entre Montréal et Québec, la jeune région administrative du Centre-du-Québec longe le fleuve Saint-Laurent au nord et prend appui sur les Appalaches au sud. Le Centre-du-Québec est l'une des premières régions quant à l'occupation du territoire. Ses habitants s'y sont fermement implantés au 17<sup>e</sup> siècle, y ont fait fructifier des terres fertiles et ont bâti des villes industrielles. Vivant dans une région à la fois agricole et industrielle, les citoyens et les citoyennes du Centre-du-Québec ont le sens du travail et de l'entrepreneuriat.

Actuellement, le Centre-du-Québec compte 84 municipalités et deux communautés autochtones réparties dans cinq municipalités régionales de comté (MRC), soit les MRC d'Arthabaska, de Bécancour, de Drummond, de l'Érable et de Nicolet-Yamaska. Depuis 1996, 34 municipalités sont maintenant regroupées en vertu de la politique de consolidation des communautés locales. Selon le Répertoire des municipalités du ministère des Affaires municipales et de la Métropole, on dénombrait, en 2000, quelque 222 300 habitants en région dont près de 64% résidaient dans neuf municipalités de 5 000 habitants et plus. La région se distingue également par un grand nombre de petites municipalités rurales ayant moins de 1 000 habitants. Celles-ci représentent 53% de l'ensemble des municipalités centricoles. Ces milieux sont souvent soumis à une situation de sous-emploi créée par la déstructuration de l'économie traditionnelle locale. Certes, la modernisation de l'agriculture, activité dominante dans les milieux ruraux du Centre-du-Québec, sa spécialisation et sa commercialisation ont fait en sorte d'accroître considérablement sa productivité et sa rentabilité, mais au détriment de l'emploi dans les campagnes. Cette situation contribue à un exode des jeunes incapables de s'intégrer à un marché du travail trop restreint localement. Le départ des jeunes travailleurs et des jeunes diplômés occasionne une diminution, un vieillissement et une sous-scolarisation de la population restante de même

qu'un problème de relève.

### **2.1.1 Les principaux secteurs d'activité économique :**

#### a) L'industrie agroalimentaire

---

L'agriculture constitue une base solide de développement avec quelque 4 000 fermes qui génèrent 7 200 emplois et des ventes de 610 millions de dollars. Avec un capital agricole estimé de 1,8 milliard de dollars, ces entreprises cultivent 208 000 hectares soit 32 % de l'ensemble du territoire réservé à l'agriculture. Le secteur de la transformation alimentaire représente un apport important avec plus de 3 000 emplois répartis dans quelque 160 entreprises. La valeur des livraisons se chiffre à 1,16 milliard de dollars et place la région du Centre-du-Québec au quatrième rang des régions du Québec.

Royaume de l'industrie laitière, la région possède plus de 14 % des fermes de vaches laitières du Québec et compte plus d'une vingtaine d'usines de transformation regroupant au-delà de 1 000 emplois. La région se distingue également dans la fabrication de fromages de spécialité et la production de lait de chèvre et de brebis. À l'industrie laitière s'ajoute un cheptel animal diversifié en constante augmentation : veaux lourds, porcs, bovins de boucherie, chèvres, ovins, poulets, dindons, lapins et gibier. En 1997, les veaux lourds se classaient au deuxième rang des régions avec 27,8% de l'inventaire québécois. Au niveau de la transformation, des usines de grande taille sont présentes sur le territoire dans l'abattage et la transformation du porc.

La région du Centre-du-Québec produit une grande diversité de cultures, dont la majorité est destinée à l'alimentation de troupeaux (foin et luzerne, maïs, etc.). On remarque également que les superficies de soya, de haricots secs ainsi que le nombre d'entailles d'érables sont toutes en croissance dans la région. En 1997, des 27 exploitations produisant de la canneberge au Québec, 22 étaient dénombrées au Centre-du-Québec

totalisant 82% des superficies consacrées à cette culture dans la province.

Le développement de nouveaux produits de spécialité permet de créer une nouvelle gastronomie régionale. On pense à l'oie fermière, au fromage biologique, au doré, à la perchaude, au fromage de chèvre et de brebis, à l'écrevisse, au bison, au sanglier, au faisan, au chevreuil, au wapiti, à l'autruche et à l'émeu.

Le Carrefour de la nouvelle économie (CNE) de la MRC de Nicolet-Yamaska a vu le jour au mois de juin 2000. Dédié à l'agroalimentaire, le CNE pourra répondre aux besoins des entreprises, notamment dans le secteur de la transformation alimentaire à valeur ajoutée.

La tenue du Forum agroalimentaire régional du mois de mars 1998 s'est traduite par l'identification d'une série d'orientations stratégiques qui, actuellement, guident et favorisent la concertation des intervenants du secteur agroalimentaire en région. La coordination des actions à réaliser est assurée par la Corporation de développement agroalimentaire-forêt du Centre-du-Québec. À cet égard, une entente spécifique est en cours de négociation entre la Corporation, le Conseil régional de concertation et de développement du Centre-du-Québec, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et le ministère des Régions.

Le secteur agricole, au cours des prochaines années, devra se livrer au défi de la relève. L'âge moyen des propriétaires exploitants est à la hausse et la gestion de leurs investissements nécessite un niveau de connaissance élevé pour adapter de nouveaux procédés. La relève a besoin d'être bien préparée pour affronter les défis liés à la libéralisation des marchés et à la complexité des nouvelles technologies de production tant végétale

qu'animale. De plus, la hausse de la valeur marchande des fermes limite l'accès à la propriété pour les jeunes.

Actuellement, plusieurs actions sont mises en place dans le domaine de l'agroenvironnement. Ces actions, conduites individuellement ou en partenariat, mobilisent les intervenants autour de quatre facettes qu'il est urgent d'améliorer pour une agriculture plus respectueuse de son environnement, soit l'entreposage et l'épandage des fumiers, la gestion des fertilisants, la conservation des sols et la protection des cours d'eau en milieu agricole et l'utilisation des pesticides.

Au cours des dernières années, des superficies importantes sous couvert forestier sont de plus en plus sollicitées en région pour la création de nouvelles surfaces d'épandage à des fins de production agricole. Ce phénomène touche plus particulièrement les forêts privées de la MRC de Nicolet-Yamaska. En effet, selon une étude menée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, le domaine forestier de la MRC de Nicolet-Yamaska a régressé de 3 % depuis neuf ans et cette tendance semble s'accélérer au cours des quatre dernières années. À cet égard, la MRC de Nicolet-Yamaska a adopté une résolution de contrôle intérimaire en vertu de laquelle elle limite considérablement l'abattage d'arbres sur son territoire, jusqu'à l'adoption d'un éventuel règlement de contrôle intérimaire. Cette résolution comporte des mesures pour protéger les zones inondables et réduire les mouvements de terrain pour des raisons

de biodiversité, de qualité de l'eau et de sécurité civile.

## b) L'industrie manufacturière

---

L'industrie manufacturière est le moteur du développement économique régional avec 26,2% des emplois comparativement à 17% pour l'ensemble du Québec. La structure de l'activité manufacturière s'est fortement diversifiée depuis deux décennies délaissant la traditionnelle dépendance envers le textile, le vêtement, le meuble et le bois, même si l'on retrouve encore dans ces industries près de 40% des emplois du tissu industriel régional. L'expansion des secteurs du papier, des produits métalliques, de la machinerie et du matériel de transport, de l'électronique, des produits plastiques et matériaux composites a grandement contribué à cette diversification. De plus, la présence du Parc industriel et portuaire de Bécancour a également favorisé l'implantation d'entreprises à grands gabarits dans les secteurs de la première transformation des métaux et des produits chimiques. D'autre part, les secteurs traditionnels continuent à relever le défi de la compétitivité et à créer des emplois.

Entre 1991 et 1996, le nombre d'emplois a progressé de plus de 3 500 dans le secteur manufacturier, faisant de ce secteur celui ayant connu la plus forte progression en région. Les prévisions de l'évolution de l'emploi pour la période 2000-2004 tendent à confirmer le maintien de la vigueur observée du secteur manufacturier au cours de la dernière décennie et l'accélération de la diversification des activités industrielles régionales. Le modèle élaboré par le Conference Board pour Emploi-Québec prévoit une création d'emplois constante d'ici l'an 2004. De fait, on estime que plus de 40 % des nouveaux emplois seront créés dans l'industrie manufacturière. Le sous-secteur des biens durables (machinerie et matériel de transport, métaux primaires, produits métalliques, bois, meubles, produits électriques et électroniques, entre autres) devrait enregistrer une croissance moyenne annuelle soutenue de l'emploi. Les gains seront plus modestes pour le sous-secteur des biens non durables

(textiles, habillement, aliments et boissons, imprimerie et édition, papier et produits connexes, entre autres).

Le rythme soutenu de création d'emplois occasionne des difficultés de recrutement de main-d'œuvre généralisées à l'ensemble de l'industrie manufacturière régionale. Les secteurs des matériaux composites, de la métallurgie, du plastique, du meuble, du bois et du papier sont parmi les principaux secteurs en croissance ayant des problèmes de recrutement de main-d'œuvre. Malgré les nombreuses initiatives déployées par les partenaires locaux et régionaux en matière d'appariement de main-d'œuvre, des centaines d'emplois demeurent disponibles dans les MRC de Drummond, d'Arthabaska et de l'Érable.

En 1998, on dénombrait dans la région 795 établissements manufacturiers regroupant quelque 27 000 emplois. Parmi ces établissements, 235 ont réalisé des expéditions destinées aux marchés extérieurs totalisant ainsi 6 254 emplois attribuables aux exportations. Par ailleurs, en 1997, le Centre-du-Québec enregistrait la deuxième meilleure performance au chapitre des expéditions manufacturières avec une hausse de 13,6 % par rapport à une moyenne de 5,7 % pour l'ensemble du Québec.

Avec la mise en place des Carrefours de la nouvelle économie (CNE), les MRC de la région pourront se donner un levier supplémentaire pour attirer les jeunes diplômés dans des activités liées au savoir dans des secteurs jugés prioritaires pour la diversification économique régionale. En plus de l'industrie bioalimentaire, les secteurs de la machinerie et du matériel de transport, ainsi que la plasturgie et les matériaux industriels présentent de bonnes perspectives



de croissance et d'attraction de nouvelles entreprises à la recherche d'une main-d'œuvre spécialisée.

### c) Le secteur tertiaire

---

Le secteur tertiaire est proportionnellement moins bien développé au Centre-du-Québec avec trois emplois sur cinq par rapport à trois emplois sur quatre pour l'ensemble du Québec. La région compte, proportionnellement, moins d'emplois dans les sous-secteurs des services aux entreprises, des communications et autres services publics, dans le sous-secteur des intermédiaires financiers et assurances, dans les services gouvernementaux, dans les services d'enseignement supérieur et dans la santé et les services sociaux.

#### **Le tourisme**

Même si le Centre-du-Québec demeure une destination touristique assez méconnue, la région offre de plus en plus d'attraits et d'événements touristiques intéressants et originaux qui s'appuient sur les origines de son développement mais aussi sur la dimension plus globale des traditions. En fait, le Centre-du-Québec propose une industrie touristique basée sur les produits aussi diversifiés que l'agrotourisme, le vélo, l'écotourisme, le tourisme religieux, patrimonial ou culturel.

Considéré comme l'un des rares produits d'appels en région, le *Village québécois d'Antan* de Drummondville attire près de 100 000 visiteurs par année. Depuis trois ans, la tenue de l'événement *Légendes fantastiques* a permis d'accroître l'achalandage touristique sur ce territoire et de consolider les activités du *Village québécois d'Antan*.

D'autres attraits comme le *Musée Laurier* de Victoriaville

et le *Musée des religions* de Nicolet conservent une excellente notoriété.

Le circuit cyclable de la *Route verte* et le *Réseau intrarégional* figurent comme projets de développement touristique majeur au Centre-du-Québec. L'acquisition par le gouvernement du Québec de plusieurs emprises ferroviaires abandonnées a largement contribué au développement du réseau cyclable dans la région. Le Parc linéaire des Bois-Francs qui s'étire sur quelque 77 kilomètres entre Tingwick et Lyster en est un exemple.

Afin de donner suite à la subdivision de la région Mauricie – Bois-Francs en deux entités administratives autonomes, les intervenants touristiques ont opté pour la reconnaissance de deux associations touristiques régionales (ATR) dont le territoire d'intervention serait calqué sur les limites territoriales des deux nouvelles régions administratives. Développer, optimiser et consolider le développement touristique par une concertation volontaire des forces régionales, telles sont les intentions de l'industrie touristique du Centre-du-Québec. Le nouvel organisme de commercialisation et de promotion touristique a été créé au mois de janvier 2000 et la composition de son conseil d'administration respecte la volonté régionale de représentativité selon la provenance sectorielle et territoriale de ses membres. L'ATR s'affaire à réaliser le plan stratégique de marketing 2001-2005 qui établira

les orientations et les objectifs à poursuivre de manière à mieux positionner la région sur les différents marchés.

## **La culture**

La région compte une centaine de lieux de pratique culturelle répartis d'une façon assez uniforme sur le territoire, leur nombre par MRC étant proportionnel au nombre de municipalités qui constituent ces MRC. Dans le domaine du livre, on dénombre cinq bibliothèques autonomes qui fonctionnent fort bien, mais dont les locaux semblent inadéquats quant à leur superficie, à l'exception des bibliothèques de Bécancour et de Victoriaville. Par ailleurs, le réseau des bibliothèques affiliées au Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc. (CRSBP) est implanté dans 80% des municipalités du territoire régional mais la qualité de la desserte est à améliorer. Le programme d'implantation des bibliothèques affiliées pourrait faire l'objet d'une deuxième phase par le biais d'une entente spécifique.

Regroupés sous la bannière du réseau Médiat-Muse, les sept musées, centres d'exposition et lieux d'interprétation en patrimoine offrent une programmation riche et variée et affichent pour la plupart une très bonne performance. Grâce à un plan de relance concerté, le Musée du bronze d'Inverness est en voie de redresser sa situation financière et d'occuper la place qui lui revient dans le réseau. Par ailleurs, un projet majeur visant l'agrandissement du *Musée des Abénaquis* d'Odanak est actuellement en préparation.

Nouvellement créée, la région du Centre-du-Québec doit redéfinir et consolider son identité en intégrant culture et patrimoine à l'offre touristique régionale. Les municipalités et les MRC sont les partenaires privilégiés en matière de culture et le ministère de la Culture et des Communications collabore avec celles-ci à se doter d'une politique culturelle. À ce jour, seule la ville de Victoriaville s'est dotée de cet outil. Quant à elle, la MRC de Nicolet-Yamaska a adhéré au

programme *Villes et Villages d'art et de patrimoine* et prépare actuellement sa politique culturelle.

## **Les transports**

Le réseau routier est très étendu au Centre-du-Québec et compte plus de 1 570 kilomètres de routes (autoroutes, routes nationales, routes régionales, routes collectrices). Les liens est-ouest ainsi que nord-sud sont nombreux et l'accès au réseau des autoroutes et des routes nationales est bien développé. Malgré cela, certains liens nécessitent des améliorations, notamment l'autoroute 55 et la route 155, l'autoroute 30 et la route 132, la route 116 ainsi que le lien entre l'autoroute 20 et la route 116 à Warwick via l'autoroute 955. Toutefois, plusieurs travaux de réfection du réseau ont été réalisés récemment, plus particulièrement, la route 116 dans les localités de Princeville et de Plessisville. Le prolongement de l'autoroute 55 jusqu'à l'autoroute 20, annoncé récemment, permettra d'améliorer la qualité des déplacements dans l'axe nord-sud ; certains corridors étant menacés par la multiplicité des accès réduisant ainsi la fluidité de la circulation.

Jusqu'à tout récemment, seule la ville de Drummondville soutenait un service de transport en commun. Depuis l'été 2000, Victoriaville expérimente la formule Taxibus, un modèle de transport lancé à Rimouski. Jusqu'à présent, les résultats s'avèrent probants. Il y a aussi, dans la région, un service de navette destiné aux résidents de Bécancour qui se déplacent quotidiennement vers Trois-Rivières. À moyen terme, le problème d'étalement urbain pourrait cependant nuire à la viabilité des services actuels de transport en commun au Centre-du-Québec.

En 1996, 1 322 personnes étaient admises à un service de transport adapté. La région a connu, au cours de la période de 1986 à 1996, une augmentation de la clientèle admise de 28,2% comparable à celle de la population des territoires desservis (27,4%). Le nombre

de déplacements par personne admise a toutefois crû davantage, soit 41,2%.

Les trois commissions scolaires de la région connaissent une diminution de la clientèle scolaire. Les prévisions démographiques laissent croire que cette tendance devrait se maintenir au cours des prochaines années. À moyen terme, le vieillissement de la population amènera une modification des clientèles ayant des besoins de transport : il y aura moins d'écoliers et d'étudiants et davantage de personnes âgées dont les domiciles pourraient être éloignés des services. Dans cette optique, l'émergence de projets de mise en commun des ressources de transport collectif peut devenir une éventualité à considérer dans la mesure où cette option est possible au niveau local ou régional.

Le portrait des déplacements de camions établis à partir des résultats des enquêtes origine-destination réalisées en 1998, indique la présence de forts débits de camions sur le réseau routier du Centre-du-Québec. Ces enquêtes ont permis de dresser un portrait du type de marchandises en circulation : 65% de marchandises générales, 7% de cargaisons de bois, 3% de matières dangereuses et 25% de déplacements de camions à vide.

L'émergence de la logistique dans l'industrie du camionnage et les fonctions de plus en plus importantes qu'elle va tenir à l'intérieur de chaque entreprise démontrent clairement que le contrôle des flux de marchandises sera désormais stratégique et très évolutif. L'analyse des besoins des expéditeurs révèle l'existence d'un marché du transport caractérisé par la diversité des produits, des destinations, de la taille des lots et de la fréquence des livraisons.

La présence du Parc industriel et portuaire de Bécancour assure à la région une ouverture sur le fleuve, et ce, toute l'année. Outre la jetée qui s'avance dans le fleuve Saint-Laurent pour offrir cinq postes d'amarrage, les installations portuaires disposent de 61 hectares d'aires d'entreposage pour les usagers. Les services maritimes de débarquement, de remorquage, de douane, d'agence

maritime, d'eau potable, d'électricité et de communications y sont disponibles.

### **Les communications**

La création de la région du Centre-du-Québec a changé peu de choses jusqu'à maintenant au portrait des communications sur le territoire. La population a accès aux grands réseaux québécois de télévision même si aucun de ces réseaux n'a pignon sur rue dans la région. Le Centre-du-Québec profite peu des productions locales des grands réseaux de télévision puisque les émissions traitent avant tout d'événements se déroulant dans les capitales régionales de l'Estrie et de la Mauricie. Les hebdomadaires demeurent le moyen privilégié pour rejoindre la population puisque les trois quarts des résidants du Centre-du-Québec lisent leurs hebdomadaires régulièrement. Mais ces journaux diffusent d'abord et avant tout des informations locales. La télévision communautaire a elle aussi des assises profondes particulièrement à Victoriaville et à Plessisville où deux télé communautaires autonomes ont été fondées il y a plus de 20 ans. Le marché de la télédistribution et celui de la téléphonie sont par ailleurs l'affaire des grandes entreprises comme Cogeco, Vidéotron, Télébec et Bell qui se partagent la presque totalité du territoire dans leur secteur respectif.

Au-delà des moyens traditionnels, les nouvelles technologies de l'information et des communications (NTIC) connaîtront un essor comparable à la tendance observée ailleurs au Québec. Les fournisseurs de ces services offriront des technologies plus performantes ouvrant la voie à une information régionale accessible à tous. Le défi des prochaines années sera de développer un sentiment d'appartenance à la région du Centre-

du-Québec ; l'intérêt pour une information régionale allant de pair.

La tenue du Forum sur les communications régionales au mois d'octobre 1999 et la publication des actes du forum quelques semaines plus tard consacraient le Conseil régional de concertation et de développement du Centre-du-Québec (CRCDCQ) comme plaque tournante et facilitateur de la mise en œuvre des actions identifiées en assurant, notamment, une vigie constante de l'évolution des communications sur le territoire centricois. Dans cette foulée, le CRCDCQ mettait sur pied un *Forum permanent des communications régionales*, agissant comme comité aviseur en toutes matières relatives aux communications régionales. Ce forum aura, entre autres, la responsabilité d'élaborer un plan d'action permettant l'identification des éléments à traiter et des grands objectifs à atteindre en matière de communication comme outil de développement social, économique et culturel sur le territoire centricois.

### **L'éducation**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1998, trois commissions scolaires francophones offrent les services éducatifs à la population de la région du Centre-du-Québec. La Commission scolaire de la Rivéraine regroupe les MRC de Bécancour et de Nicolet-Yamaska, la Commission scolaire des Bois-Francs, les MRC de l'Érable et d'Arthabaska, tandis que la Commission scolaire des Chênes occupe le territoire de la MRC de Drummond. Les trois commissions scolaires comptent 111 établissements dont cinq centres de formation professionnelle et six centres d'éducation des adultes.

La région du Centre-du-Québec compte aussi 10 établissements d'enseignement privé : deux pour l'éducation préscolaire et le primaire, un pour le primaire et le secondaire, cinq pour le secondaire seulement et le Collège Ellis de Drummondville qui

donne des programmes de formation professionnelle et d'enseignement de niveau collégial.

La région abrite également deux établissements d'enseignement collégial : le Cégep de Drummondville, avec le Centre d'expertise en musique (Musilab) et le Cégep de Victoriaville, avec le Centre d'aide technique et technologique (EQMBO Entreprise) et l'École québécoise du meuble et du bois ouvré. De plus, l'École nationale de police du Québec à Nicolet offre des services de formation depuis 1969.

Il n'y a pas d'université, ni constituante de ce type, sur le territoire du Centre-du-Québec. Cependant, l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) et l'Université de Sherbrooke offrent certains programmes en région. Par ailleurs, l'UQTR, le ministère des Régions et le Conseil régional de concertation et de développement du Centre-du-Québec ont signé une entente de partenariat en vue de resserrer les liens de collaboration pour associer leurs efforts, coordonner leurs actions et promouvoir une étroite collaboration en vue de participer à la réalisation de la planification stratégique régionale adoptée par le CRCDCQ.

Le secteur de l'éducation génère environ 10,4 % des emplois du secteur tertiaire régional, soit 5 015 emplois dans les trois commissions scolaires et 844 emplois dans les établissements d'enseignement collégial.

L'évolution du nombre d'élèves de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire dans les réseaux publics et privés montre un recul de 4,2 % de l'effectif pour la région depuis l'année scolaire 1994-1995. Dans l'ensemble du Québec, cette baisse est moins marquée, soit 0,8 %. Toutefois, l'effectif de la formation générale des adultes affiche une hausse marquée pour l'année scolaire 1998-1999. En ce qui concerne la formation professionnelle, sur une



période de cinq ans, l'augmentation est de 58,7 % comparativement à 23,7 % dans l'ensemble du Québec.

Par ailleurs, les programmes de formation technique au collégial regroupaient, au cours du trimestre d'automne 1997, 54,1 % des effectifs étudiants en région par rapport à 49 % pour le Québec.

La hausse marquée de nouvelles inscriptions dans les programmes de formation professionnelle et technique au Centre-du-Québec peut s'expliquer par les besoins sans cesse croissants des entreprises manufacturières régionales aux prises avec des difficultés de recrutement d'une main-d'œuvre qualifiée. Cette situation ajoute une pression supplémentaire sur les établissements de formation qui doivent adapter leurs programmes et leurs infrastructures pour assurer une meilleure adéquation entre l'offre de service de formation et les demandes de formation de la main-d'œuvre.

Le plan de développement triennal (1999-2002) de la formation professionnelle et technique du Centre-du-Québec est le résultat de consensus établis entre les partenaires en harmonie avec les priorités de développement de la région, elles-mêmes fondées sur les analyses des besoins réels des milieux socio-économiques actuels et prévisibles. Rappelons que les trois commissions scolaires de la région du Centre-du-Québec ont signé une entente formalisant leur concertation dans le développement de la formation professionnelle centrée sur les intérêts des entreprises et ceux des citoyens et des citoyennes de la région. Déjà des discussions entre les commissions scolaires

et les cégeps portent sur les modalités à convenir pour signer une entente similaire.

### **La santé et les services sociaux**

La Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec est responsable de coordonner et de soutenir l'organisation des services dans la région sociosanitaire de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Elle a principalement le mandat de planifier, d'organiser, de mettre en œuvre et d'évaluer les programmes de santé et de services sociaux élaborés par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Il revient également à la Régie régionale d'établir des plans d'organisation des services de son territoire, d'allouer les budgets des établissements et d'accorder les subventions aux organismes communautaires. Le Plan de consolidation 1999-2002 représente l'outil de planification stratégique adopté par les membres du conseil d'administration en vue de réduire les problèmes et de favoriser la santé et le bien-être de la population de la région.

La région sociosanitaire de la Mauricie et du Centre-du-Québec est desservie par 27 établissements publics ou privés conventionnés. Parmi ces établissements, 11 ont leur siège social et leurs points de services exclusivement au Centre-du-Québec. Il s'agit de cinq centres locaux de services communautaires (CLSC), de trois centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), de deux centres hospitaliers (CH) et de l'Hôpital Saint-Julien dont le processus de désinstitutionnalisation des activités est en cours. Sont également affiliées, à l'un ou l'autre des établissements précédents, des centaines de familles d'accueil (enfants et jeunes), de résidences d'accueil (adultes et personnes âgées) et de ressources intermédiaires. La population de la région est aussi desservie par des établissements à vocation régionale tels les Centres jeunesse et le Centre de services en déficience intellectuelle Mauricie / Centre-du-Québec, dont la responsabilité s'exerce à l'endroit de toute la région sociosanitaire. Selon la nature des services spécialisés en cause,

ceux-ci sont dispensés dans les milieux de vie ou à partir de points de services situés au Centre-du-Québec.

En 1999, on dénombrait plus de 5 500 employés, à temps plein et à temps partiel dans l'ensemble des établissements de la région du Centre-du-Québec. Ces établissements se partageaient un budget d'environ 200 millions de dollars.

Les effectifs médicaux constituent toutefois un enjeu essentiel pour la santé de la population régionale. On compte actuellement, pour l'ensemble de la région sociosanitaire, 649 médecins dont 369 médecins de famille et 280 médecins spécialistes. Selon le plan des effectifs médicaux approuvés par le ministère de la Santé et des Services sociaux, la région sociosanitaire accuse un déficit de 61 médecins (18 médecins de famille et 43 spécialistes). Pour l'ensemble du Québec on dénombrait, en 1999, un médecin de famille pour 1 189 personnes. La région du Centre-du-Québec, quant à elle, disposait de un médecin pour 1 336 personnes, soit un écart de 147 personnes par médecin. La problématique de déficit en matière d'effectifs médicaux affecte la pratique en établissement et augmente la pression des listes d'attente. Elle rend particulièrement difficile le recours au médecin de famille et oblige un grand nombre de personnes à obtenir des services médicaux en dehors de la région.

Pour expliquer la pénurie relative d'effectifs médicaux au Centre-du-Québec, on évoque plus particulièrement l'effet d'attraction exercé par les trois régions universitaires que sont Montréal, Québec et Sherbrooke.

On observe également des pratiques de recrutement très persuasives dans certaines régions.

### **Les organisations communautaires**

Les organisations communautaires autonomes ont comme principal objectif de travailler à des changements sociaux visant l'amélioration de la qualité de vie des personnes. Leur mission se traduit par une recherche de justice sociale et d'équité en soutenant des valeurs de démocratie, d'autonomie et de prise en charge. La diversité de leurs actions fait en sorte qu'elles sont présentes dans différents secteurs d'activité tels que : action bénévole, alphabétisation, aînés, consommation, culture, condition féminine, droits de la personne, enfance, environnement, emploi, famille, habitation, jeunesse, santé physique et mentale, services alimentaires, personnes handicapées, services de garde, toxicomanie. L'intervention des organisations communautaires est originale à plusieurs égards. Elle vise à répondre à des besoins collectifs, utilise une approche globale de la personne et s'inscrit dans une volonté de changement en plaçant les personnes au centre d'un projet social.

Le mouvement communautaire autonome est fermement implanté au Centre-du-Québec. Parmi les 35 corporations de développement communautaire (CDC) reconnues au Québec, la région en dénombre cinq, soit une par MRC. Le Centre-du-Québec abrite également le siège social de la Table nationale des corporations de développement communautaire. Selon les données de la Table interMRC *Développement communautaire*, pas moins de 180 organismes sont membres des CDC centricois. À elle seule, la Corporation de développement communautaire des Bois-Francs (CDCBF) regroupe une soixantaine d'organismes membres dont 25 sont installés dans ses locaux de la Place Rita Saint-Pierre à Victoriaville.

En région, plus de 5 000 bénévoles sont impliqués dans les divers secteurs d'activité.

En plus de la mission de développement social, le réseau communautaire centricois génère des activités économiques importantes. Avec un chiffre d'affaires annuel de plus de 17 millions de dollars et des actifs avoisinant les 11 millions de dollars, le réseau communautaire procure de l'emploi à environ 1 000 personnes, soit à temps plein, à temps partiel ou occasionnel. Les travailleuses et les travailleurs du secteur communautaire doivent toutefois conjuguer avec des conditions de travail précaires liées à la durée et au niveau de financement des organismes.

Enfin, le mouvement communautaire autonome est en attente d'une véritable politique de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome.

### **2.1.2 L'organisation des structures régionales**

Au mois de juillet 1996, le comité chargé de l'étude d'une nouvelle région administrative O4-Sud adressait une requête au ministre responsable du développement des régions pour la création d'une nouvelle région administrative. La structure organisationnelle proposée visait notamment des objectifs d'autonomie régionale, d'accessibilité des services et d'équilibre des pôles d'attraction, d'équité financière, de simplification de l'appareil gouvernemental, de maintien des acquis de concertation et d'une présence accrue des femmes dans le processus décisionnel.

Cette requête proposait au ministre de favoriser la répartition de services gouvernementaux sur le territoire des cinq MRC, en retenant comme critères :

- > les forces et les particularités de chacune des parties du territoire, tout en étant équitable pour chacune d'elles, eu égard notamment à sa population ;
- > les priorités d'action du gouvernement ;
- > le transfert et la mise en commun de ressources humaines et matérielles ;

- > un nouveau partage des ressources financières réservées aux régions administratives.

Dans ce contexte de subdivision de la région Mauricie – Bois-Francs en deux régions administratives distinctes et autonomes, le Conseil des ministres (décision 97-039 du 19 février 1997) mandatait la Conférence administrative régionale (CAR) pour élaborer une proposition relative à l'organisation gouvernementale en Mauricie – Bois-Francs à la suite de la reconnaissance « de principe » de la région 04-Sud. Cette proposition a été transmise le 14 mars 1997 au ministre responsable du développement des régions. Celle-ci contenait plusieurs recommandations sur la réorganisation des services et sur la répartition des effectifs gouvernementaux.

Elle insistait moins sur la présence comme telle d'effectifs gouvernementaux dans la partie sud de la région mais privilégiait une approche axée sur l'équité des services et sur l'équité budgétaire. La solution retenue consistait, dans un premier temps, à adopter telle quelle la proposition de la CAR. Elle contenait les principaux éléments suivants :

- > reconnaissance d'un CRD et redistribution du Fonds régional de développement (FDR) en parts égales ;
- > implantation d'une direction régionale du ministère des Régions (SDR à l'époque) et mise en place d'une CAR spécifique à la région ;
- > transformation du bureau local de Communication-Québec à Drummondville en bureau régional ;
- > transfert progressif d'effectifs du ministère de l'Environnement et de la Faune vers le Centre-du-Québec ;
- > reconnaissance d'une Unité régionale de loisir et de sport propre à la région ;
- > reconnaissance d'une Table des préfets spécifique à la région du Centre-du-Québec ;
- > gestion de deux budgets spécifiques (Mauricie et Centre-du-Québec) au ministère des Transports du

Québec (MTQ) à compter du 1<sup>er</sup> avril 1997 ;  
> restructuration du Fonds régional de solidarité (FRS).

Actuellement, toutes ces recommandations sont réalisées. Par ailleurs, la proposition de la CAR de mars 1997 s'inscrivait dans un processus évolutif particulièrement en fonction de réformes à venir ou de nouvelles politiques en cours d'adoption. De fait, depuis ce temps, la région s'est enrichie des services suivants :

- > implantation d'une direction régionale d'Emploi-Québec à Drummondville ;
- > implantation d'une direction régionale du ministère de la Solidarité sociale à Victoriaville ;
- > extension du service SEMO-femmes de Victoriaville à l'ensemble de la région ;
- > extension du service SEMO-personnes handicapées de Drummondville à l'ensemble de la région ;
- > désignation d'une direction régionale de la Société de financement agricole (SFA) ;
- > désignation d'une direction régionale autonome du ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC) ;
- > implantation d'un bureau régional de la Commission des lésions professionnelles ;
- > implantation d'un bureau régional de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) ;
- > implantation d'un bureau régional d'Investissement Québec ;
- > mise en place d'un Conseil régional de l'environnement (CRE) ;
- > mise en place de la Table de concertation du Mouvement des femmes du Centre-du-Québec et organisation d'un service relatif à l'entrepreneuriat féminin ;
- > mise en œuvre du Projet géomatique régional parrainé par la Table des préfets du Centre-du-Québec ;
- > mise en place d'un bureau régional d'Accès-capital ;
- > fusion de la Table de concertation agroalimentaire et de la Table sectorielle agroalimentaire-forêt du CRCO ;
- > embauche d'une ressource professionnelle par le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration

- (MRCI) dédiée au Centre-du-Québec ;
- > ajout de 22 nouveaux postes au ministère des Transports (Drummondville et Victoriaville) ;
- > mise en place d'une Association touristique régionale (ATR) ;
- > mise en place d'une fonction *liaison régionale* au ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

D'autre part, à titre d'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de stratégies de développement régional, le Conseil régional de concertation et de développement du Centre-du-Québec (CRCDCQ) exerce ses mandats de concertation et de planification en favorisant l'implication et la responsabilisation de tous les citoyens et citoyennes. La vie démocratique du CRCDCQ prend ainsi appui sur des assises à la fois territoriales et sectorielles en s'articulant autour de trois paliers de concertation, soit les Tables sectorielles de concertation de MRC, les Tables sectorielles de concertation interMRC et l'Assemblée générale.

Cette structure démocratique s'appuie actuellement sur la participation active de 14 secteurs d'activité dans les cinq MRC du territoire et sur un nombre équivalent de Tables sectorielles de concertation régionale regroupant les représentantes et les représentants sectoriels des MRC.

Toutes ces personnes ont participé, avec d'autres intervenants régionaux, à une démarche de concertation visant l'élaboration d'une première planification stratégique pour la nouvelle région du Centre-du-Québec.

Les Tables sectorielles de concertation représentées au CRCDCQ sont les suivantes :

- > Table développement agroalimentaire-forêt ;
- > Table développement commercial et d'entreprises de services ;
- > Table développement communautaire ;
- > Table développement culturel ;
- > Table développement industriel ;
- > Table développement touristique ;
- > Table éducation et formation professionnelle ;



- >Table loisir, sports et plein air ;
- >Table santé et services sociaux ;
- >Table aînés ;
- >Table femmes ;
- >Table jeunes ;
- >Table travailleurs, travailleuses et syndicats ;
- >Table famille et enfance.

**2.2 Axes et priorités de développement de la région** La création de la région du Centre-du-Québec s'inscrit dans la volonté gouvernementale de soutenir le développement local et régional, où l'unité de base d'intervention repose sur un territoire à dimension humaine, celui de la MRC, tout en reconnaissant à la région les rôles de concertation et de planification.

Les quelque 2000 résidants de cette région qui ont participé activement aux différentes étapes préparatoires à son accès à l'autonomie ont voulu établir de façon non équivoque la spécificité de ce nouveau territoire administratif.

La présentation de la demande d'autonomie pour le Centre-du-Québec reposait, entre autres, sur l'introduction d'un concept d'organisation plaçant le citoyen et la citoyenne au cœur de toutes les préoccupations et décisions de développement sur le territoire qu'il ou elle a librement choisi d'occuper.

Le modèle d'organisation retenu s'établit donc à partir de l'individu (dans toutes les étapes de sa vie) vers la société qui, elle, doit assumer la responsabilité de mettre en place les conditions nécessaires à son émancipation, à sa prise en charge individuelle, à l'optimisation des ressources et au maintien des infrastructures nécessaires au développement collectif durable.

La mise en place des Tables sectorielles de concertation intraMRC et interMRC visait à concrétiser ce principe démocratique de citoyenneté active.

C'est ainsi que l'exercice de la Planification stratégique régionale (P.S.R.) 1999-2004 pour le Centre-du-Québec permet de dégager l'orientation collective suivante :

Le « **développement** de notre région sous toutes ses formes repose sur l'exercice d'une **citoyenneté active** pour nous assurer une **qualité de vie** visant à permettre l'**actualisation de nos potentiels et l'optimisation de nos ressources**, seuls garants de la **protection de notre devenir collectif** ».

Les axes, les priorités de développement et les moyens d'intervention de la présente entente cadre sont établis sur la base des axes et des priorités de développement retenus par le Conseil régional de concertation et de développement du Centre-du-Québec dans sa planification stratégique régionale adoptée le 2 décembre 1999.

Dans le cadre de leur mission ministérielle respective, les ministères et les organismes gouvernementaux seront appelés à contribuer à la réalisation de ces axes et de ces priorités de développement en tant que partenaires du développement de la région tout en s'acquittant des responsabilités qui leur sont confiées par leur loi constitutive.

Le gouvernement reconnaît que la planification stratégique régionale du Centre-du-Québec est le fruit d'une démarche concertée du milieu qui intègre l'essentiel des visions d'avenir et des enjeux à privilégier pour appuyer l'orientation collective de développement de la région du Centre-du-Québec.

Le gouvernement reconnaît aussi globalement le bien-fondé des axes et des priorités de développement définis par le Conseil régional.

## **AXE 1 CITOYENNETÉ ACTIVE**

L'exercice d'une citoyenneté active s'organise autour de la responsabilisation globale de l'individu, de l'accroissement de son autonomie et se traduit par sa participation et sa valorisation.

En préambule à cet exercice, il est reconnu que les hommes et les femmes occupant ce territoire sont coresponsables de son développement.

### **Enjeu :**

#### **Participation/concertation/responsabilisation**

Ces trois termes constituent les conditions de base facilitant l'exercice d'une citoyenneté active.

Il faut favoriser la participation au sein des instances décisionnelles de telle sorte que chaque individu impliqué puisse se sentir comme étant un partenaire actif au sein des différentes organisations vouées au développement de la région.

Le modèle d'organisation adopté doit favoriser l'implication de tous les citoyens (jeunes, femmes, personnes âgées, parents et membres des communautés culturelles) dans le développement responsable de leur communauté. Plus spécifiquement, il est souhaitable d'accroître la présence des femmes dans les instances décisionnelles.

### **Priorités de développement**

- 1.1 Favoriser l'implication, la participation et la responsabilisation des individus

Moyen favorisé :

> sensibilisation et soutien aux milieux ruraux.

- 1.2 Favoriser l'implication des femmes et des jeunes

Moyens favorisés :

> accroissement de la présence des femmes ;

> intégration sociale des jeunes.

## **Enjeu : valorisation/reconnaissance des individus**

Il faut reconnaître, valoriser et soutenir tous les acteurs impliqués dans l'un ou l'autre des aspects de notre vie collective : de l'action bénévole jusqu'à l'entrepreneuriat en passant par la compétence parentale et le soutien au rôle de parent.

Il faut également reconnaître et supporter la mission de changement social des organisations communautaires de la région du Centre-du-Québec, elles qui ont pour but d'améliorer les conditions de vie des personnes.

### **Priorités de développement**

#### **1.3 Reconnaître la compétence parentale**

Moyens favorisés :

- > revalorisation du rôle des parents ;
- > soutien à l'exercice du rôle des parents (notamment face à l'école).

#### **1.4 Soutenir et valoriser l'action bénévole**

Moyens favorisés :

- > reconnaissance de la mission de changement social des organismes du milieu ;
- > support aux organisations du milieu.

## **Enjeu :**

### **Intersectorialité/interterritorialité/interrégionalité**

Le mandat que cette région confie à son organisation de représentation (CRCDCQ) est de clairement valoriser et accentuer la concertation entre les organismes, entre les municipalités et entre le monde scolaire et municipal.

De plus, l'atteinte des grands objectifs de développement de la région ne saurait s'envisager sans développer des maillages efficaces et efficaces intraMRC, interMRC, interTables sectorielles et interrégions.

## **Priorité de développement**

1.5 Développer les conditions favorisant les maillages intraMRC, interMRC, interTables, interorganismes et interrégions

Moyens favorisés :

- > rapprochement des acteurs sociaux, économiques, culturels et politiques du milieu ;
- > soutien aux Tables sectorielles de concertation ;
- > mise en place et soutien de comités régionaux et territoriaux ;
- > développement de partenariats interorganismes (régionaux et territoriaux).

## **AXE 2 QUALITÉ DE VIE**

La qualité de vie souhaitée s'articule autour de l'atteinte d'un niveau de vie décent, de l'appui aux droits des citoyens, de l'accessibilité aux services et de l'accroissement de l'employabilité.

### **Enjeu : appui aux droits des citoyens et citoyennes**

Cet appui passe par l'essor de la justice sociale et la promotion de l'équité salariale.

Il faut agir pour réduire les inégalités de santé, de bien-être et de conditions de vie entre les hommes et les femmes. Pour ce faire, on doit prioriser les interventions de prévention et de promotion ; conséquemment, favoriser les activités se rattachant aux individus et à la famille.

## Priorités de développement

### 2.1 Favoriser la concertation des intervenants œuvrant à la résolution des inégalités sociales

Moyens favorisés :

- > valorisation et promotion de la justice sociale ;
- > valorisation et promotion de l'équité salariale ;
- > réduction de la pauvreté chez les jeunes ;
- > défense des droits des personnes âgées ;
- > valorisation de l'autonomie globale des personnes ;
- > reconnaissance et valorisation des acteurs de la création et de la diffusion culturelle ;
- > réduction des obstacles à l'intégration sociale en particulier des personnes âgées, des personnes handicapées, des femmes et des jeunes.

### 2.2 Accentuer toutes les actions visant la prévention et la promotion des facteurs de risque en santé et bien-être

Moyen favorisé :

- > priorisation de l'intervention en matière d'activités de prévention et de promotion de la santé et du bien-être.

### 2.3 Mettre en place les conditions pour améliorer la santé globale des citoyens et citoyennes de la région

Moyens favorisés :

- > intensification des actions pour réduire les inégalités entre les hommes et les femmes en matière de santé, de bien-être et de conditions de vie ;
- > mise en valeur du loisir organisé, de la pratique du sport et du plein air comme facteurs importants de la qualité de vie ;
- > interventions spécifiques qui répondent aux besoins particuliers des hommes et des femmes dans le but de maintenir et d'améliorer leur santé.

## **Enjeu : accessibilité**

Au carrefour des préoccupations des citoyens et des citoyennes, l'accessibilité constitue plus qu'un objectif.

L'accessibilité sous toutes ses formes : aussi bien de la formation que du transport, des services publics et communautaires que des services adaptés et des activités culturelles, sportives et de plein air ou des loisirs organisés, est un facteur primordial de la qualité de vie.

### **Priorité de développement**

#### 2.4 Faciliter l'accès aux services

Moyens favorisés :

- > mise en place de conditions facilitant l'accès à la formation sous toutes ses formes ;
- > implantation de services de garde adaptés aux exigences reliées à la formation et à l'emploi ;
- > mise en place de ressources accessibles aux femmes, aux jeunes, aux personnes âgées et aux personnes handicapées ;
- > augmentation et/ou réseautage de points de services ;
- > amélioration et adaptation des systèmes et réseaux de transport aux besoins des citoyens et citoyennes ;
- > amélioration et augmentation du parc de logements sociaux.

## **Enjeu : employabilité**

Le développement de l'employabilité du capital humain est vital. En conséquence, il faut non seulement accentuer l'intégration au travail et le soutien aux personnes ayant des difficultés, mais également arrimer les programmes de formation avec les réalités du milieu et les besoins du marché du travail.

## **Priorités de développement**

2.5 Développer le plein potentiel et l'autonomie individuelle de notre main-d'œuvre en emploi et sans emploi, actuelle et potentielle, favorisant l'intégration au marché du travail

Moyens favorisés :

- > arrimage des programmes d'employabilité aux besoins du marché du travail ;
- > accroissement du soutien aux personnes ayant des difficultés afin d'accentuer leur intégration au marché du travail ;
- > valorisation auprès des femmes des métiers non traditionnels ;
- > valorisation de la formation continue afin de permettre à la population en emploi de développer son potentiel et de s'adapter aux transformations du marché du travail.

2.6 Favoriser l'accès à l'emploi

Moyen favorisé :

- > mise en place de mesures et de stratégies facilitant l'accès pour tous à l'égalité à l'emploi, notamment l'accès des jeunes, des femmes et des plus démunis au travail.

## **Enjeu : niveau de vie décent**

La réduction des obstacles à l'intégration sociale des citoyens et des citoyennes, la prévention du décrochage scolaire, l'accès à l'emploi, le soutien à la famille, le support à la prise en charge individuelle et collective des problèmes sociaux et de santé, l'intervention multisectorielle sur la pauvreté et les conditions de vie, de même que l'accroissement du rôle social de l'entreprise devront contribuer à rétablir et maintenir un niveau de vie décent.



## **Priorités de développement**

### **2.7 Agir sur les causes et les conséquences de la pauvreté**

Moyens favorisés :

- > amélioration des connaissances sur toutes les facettes de la pauvreté ;
- > systématisation de l'approche multisectorielle d'intervention auprès des groupes les plus vulnérables : les jeunes sans emploi, les familles monoparentales, les personnes âgées vivant seules, les jeunes familles, les femmes vivant sous le seuil de la pauvreté ;
- > établissement d'une concertation efficace des partenaires ;
- > élimination des dédoublements et consolidation des actions.

### **2.8 Assurer des conditions de vie décentes**

Moyens favorisés :

- > soutien à l'épanouissement de la famille sur le plan des services, des structures et des finances ;
- > consolidation des services et des conditions favorables au développement socioéconomique des jeunes ;
- > accentuation du rôle social de l'entreprise.

## **AXE 3 ACTUALISATION DE NOS POTENTIELS**

L'actualisation de nos potentiels, soit les citoyens et les citoyennes de cette région, repose sur la qualité de la formation offerte.

### **Enjeu : capital humain**

Les citoyens et les citoyennes étant au centre des actions de développement de notre territoire, il faut promouvoir et soutenir la qualité de la main-d'œuvre régionale, permettre aux personnes âgées de demeurer actives par la transmission de leurs connaissances et de leurs valeurs, contribuer à l'atteinte de l'autonomie économique des femmes par le développement de mesures adéquates et maximiser l'apport de l'immigration dans notre région.

### **Priorité de développement**

3.1 Reconnaître l'apport des occupants du territoire, de notre main-d'œuvre, des organismes, de l'économie sociale et de l'entrepreneuriat au développement d'un milieu de vie économique, social et culturel diversifié

Moyens favorisés :

- >mettre en valeur et promouvoir la qualité de notre main-d'œuvre ;
- >développement et maximisation de l'immigration en région ;
- >transmission des connaissances et des valeurs des personnes âgées ;
- >maintien d'un contexte régional favorisant la participation des communautés abénaquises au développement régional.

### **Enjeu : formation**

À la base même de cet objectif il est impératif de maintenir, actualiser et compléter les services de formation afin de non seulement bien répondre aux besoins du marché du travail, des élèves et des travailleurs, mais également d'assurer le développement de l'éducation populaire autonome.

Dans le but d'augmenter le taux de réussite, il faut orienter les services (dans les écoles) vers les besoins des élèves, ce qui implique de supporter les établissements scolaires dans leurs démarches pour instrumenter les écoles (par le biais des commissions scolaires) en matière d'implantation, de refonte ou du maintien des programmes d'études adaptés, des services éducatifs complémentaires, en collaboration avec le ministère de l'Éducation (MEQ).

Ainsi, par le développement et la formation de la main-d'œuvre, y compris en entreprise, on pourrait promouvoir et valoriser les programmes de formation professionnelle et technique (par le biais des écoles secondaires, des collèges et des centres locaux d'emploi).

### **Priorités de développement**

#### **3.2 Augmenter le taux de réussite scolaire**

Moyens favorisés :

- >création d'un environnement scolaire propice à l'apprentissage ;
- >humanisation des services offerts aux élèves/étudiants ;
- >orientation des services scolaires en fonction des besoins des élèves ;
- >soutien et instrumentation des écoles en matière d'implantation et/ou maintien des programmes d'études ;
- >développement de mécanismes de prévention et de services afin de prévenir le décrochage scolaire.

#### **3.3 Assurer une formation qualifiante**

Moyens favorisés :

- >dépistage et orientation des personnes vers les ressources et services appropriés ;
- >arrimage des programmes de formation en fonction des besoins de la main-d'œuvre et du marché du travail ;
- >poursuite des efforts entrepris en matière de développement et transfert technologique ;

- >valorisation de l'éducation supérieure et mise en place d'un centre de haut savoir ;
- >consolidation de la culture entrepreneuriale et du développement des autres alternatives à l'emploi ;
- >maximisation de l'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC) comme outils d'éducation, de formation et d'information ;
- >développement, promotion et soutien à l'éducation populaire.

## **AXE 4 OPTIMISATION DE NOS RESSOURCES**

L'optimisation de nos ressources s'articule autour de la consolidation de nos acquis, de nos structures et infrastructures, de l'accroissement des maillages, du maintien d'une structure économique diversifiée et de notre identité collective.

### **Enjeu : consolidation**

La consolidation des acquis se base sur la mise en valeur et la promotion des potentiels existants. Pour y parvenir, il faut consolider les emplois actuels et en développer de nouveaux, soutenir plus adéquatement le réseau communautaire, assurer un bon positionnement des entreprises régionales sur les marchés locaux et internationaux.

### **Priorités de développement**

#### **4.1 Consolider et mettre en valeur nos ressources**

Moyens favorisés :

- >amélioration des connaissances de nos réalités régionales ;
- >consolidation des emplois ;
- >augmentation de l'intérêt des jeunes pour les ressources du milieu actuel ;
- >attraction de nouveaux arrivants pour répondre aux besoins de main-d'œuvre ;

- >valorisation, renforcement et consolidation de l'action communautaire ;
  - >soutien et promotion des infrastructures et zones existantes.
- 4.2 Positionner la région et les entreprises régionales sur les différents marchés
- Moyens favorisés :
- >régional ;
  - >provincial ;
  - >international.

### **Enjeu : structure organisationnelle**

Afin de favoriser la permanence du développement, on doit prendre appui sur des structures et modes d'interventions souples dans les milieux, en s'assurant d'une bonne connaissance et analyse des paramètres socioéconomiques de ces mêmes milieux.

### **Priorités de développement**

- 4.3 Valoriser et soutenir le secteur culturel dans son apport au développement social et économique
- Moyen favorisé :
- >mise en place des conditions facilitantes favorisant les créateurs/artistes et la création/diffusion des produits culturels.
- 4.4 Supporter le développement de l'économie sociale
- Moyen favorisé :
- >consolidation et soutien aux structures intervenant en économie sociale.
- 4.5 Positionner le loisir, le sport, le plein air et le tourisme comme générateurs importants du développement social et économique.

Moyen favorisé :

>développement et consolidation des infrastructures et mise en place de nouveaux aménagements (notamment les équipements de loisir, sport, plein air et les infrastructures d'hébergement touristique).

- 4.6 S'assurer, dans chacune des MRC et sur le territoire du Centre-du-Québec, de la mise en place de structures socioéconomiques fonctionnelles et représentatives des grands secteurs de développement

Moyens favorisés :

>support à la mise en place d'une ATR autonome pour le Centre-du-Québec ;

>support à la mise en place et au soutien d'une structure de représentation du développement touristique dans chacune des MRC.

### **Enjeu : maillages**

La consolidation et l'accroissement des alliances et maillages devront assurer une meilleure performance de notre développement.

Ainsi, on doit maintenir des partenariats étroits avec les entreprises et les intervenants du milieu afin de demeurer à l'affût des tendances, des besoins de personnel ou en matière de formation, de veille technologique, d'information et d'assistance technique particulièrement pour l'optimisation de la mise en marché des produits locaux et régionaux.

### **Priorité de développement**

- 4.7 Susciter et maintenir un partenariat étroit par et pour les entreprises de la région

Moyens favorisés :

>maintien d'une vigilance constante avec les entreprises pour connaître leurs besoins, tendances et veilles technologiques ;

>optimisation de la mise en marché des produits locaux ;

>identification et diffusion des besoins et produits liés à la sous-traitance ;

- >optimisation du tourisme rural et de l'agrotourisme dans la région ;
- >commercialisation de forfaits spécifiques à notre offre touristique.

### **Enjeu : structure économique diversifiée**

Le maintien d'une structure économique diversifiée oblige à supporter l'entrepreneuriat de tous types, à miser sur le développement durable dans les domaines agroalimentaire et forestier, à favoriser le développement d'entreprises en supportant la sous-traitance et l'exportation, à développer de nouvelles infrastructures physiques et de nouveaux aménagements.

Le développement de secteurs d'excellence par l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et des communications et les concepts de la nouvelle économie, entre autres, comme outils d'enseignement en établissement et en entreprise.

Cette diversification souhaitée passe également par l'encouragement et le soutien à la création d'entreprises et/ou d'activités en économie sociale favorisant la prise en charge par le milieu.

### **Priorités de développement**

- 4.8 Faciliter l'établissement d'un contexte favorable à la création de nouvelles entreprises

Moyen favorisé :

- >sensibilisation des groupes cibles, notamment les jeunes et les femmes, ainsi que des partenaires économiques.

- 4.9 Développer les potentiels économiques des entreprises régionales

Moyens favorisés :

- >mise en place de Carrefours de la nouvelle économie ;
- >développement de secteurs d'excellence ;
- >support aux projets créateurs d'emplois de qualité.

#### 4.10 Accentuer le développement des entreprises des secteurs agroalimentaire et forestier

Moyens favorisés :

- >sensibilisation et support aux projets de première et deuxième transformation et de commercialisation ;
- >maximisation de l'utilisation des potentiels forestiers sur le territoire régional ;
- >sensibilisation du milieu régional à la situation de la relève.

#### 4.11 Stimuler et soutenir la création d'entreprises ou d'activités en économie sociale

Moyen favorisé :

- >sensibilisation des partenaires à l'approche en économie sociale.

### **Enjeu : Identité**

Le développement d'un sentiment d'appartenance, d'une fierté locale et régionale passe obligatoirement par l'accès de la région à des outils communs de communication et à ses propres moyens de circulation de l'information.

### **Priorités de développement**

#### 4.12 Doter la région d'une préoccupation commune de l'importance des communications sur son territoire

Moyens favorisés :

- >développement d'outils de communication adéquats ;
- >accentuation de la concertation des intervenants régionaux sur la question ;
- >développement et mise en place de plans de communication dans tous les territoires de la région.

#### 4.13 Améliorer la signalisation/l'identification de la région

Moyen favorisé :

- >révision de la signalisation touristique régionale et intra/interMRC.



## **AXE 5** PROTECTION DE NOTRE DEVENIR COLLECTIF

Notre développement doit prendre appui sur nos ressources, sur la diversification de notre structure économique et sur le positionnement stratégique de notre région. Il est fortement appuyé par l'application des principes de l'économie sociale et par le respect de notre capital humain.

Ce développement collectif souscrit ainsi aux principes du développement durable, à l'évaluation continue de nos résultats et au maintien actif et participatif des instances démocratiques régionales.

### **Enjeu : Développement durable**

Notre développement collectif souscrit aux principes du développement durable, de la protection de l'environnement, de la consolidation du secteur agroalimentaire et forestier sans compromettre la qualité de vie des générations futures.

### **Priorité de développement**

- 5.1 Répondre aux besoins présents en matière de développement social, culturel et économique sans compromettre ceux des générations futures

Moyens favorisés :

- >créer un lieu permanent de discussion sur l'occupation du territoire régional ;
- >aménagement du territoire ;
- >protection de l'environnement ;
- >pérennité du développement agroalimentaire et forestier.

## **Enjeu : Observation / Suivi**

L'évaluation continue de nos résultats se fera par l'introduction d'un certain nombre d'indicateurs statistiques dans nos manières d'apprécier l'état d'avancement des projets, des actions et des réalisations de développement sur notre territoire.

### **Priorités de développement**

5.2 Évaluer, de façon continue, les implications individuelles et les actions collectives liées à l'atteinte des résultats souhaités

Moyens favorisés :

- >identification et mise à jour d'indicateurs en concertation avec les ministères et organismes de même qu'avec les organisations locales et régionales ;
- >introduction de ces indicateurs dans nos manières d'apprécier l'état d'avancement de nos projets et actions sur le territoire ;
- >identification et mise à jour d'indicateurs selon le genre et introduction des principes d'analyse différenciée selon le sexe.

## **Enjeu : Participation / concertation**

Le maintien actif et participatif des instances démocratiques régionales, dont les Tables sectorielles de concertation (intraMRC et interMRC), de même que le Comité régional en économie sociale et autres comités et organismes reconnus, sera garant de nos solidarités régionales et de la participation active des citoyens et des citoyennes à l'aménagement et à l'occupation du territoire.

### **Priorité de développement**

5.3 Maintenir actives et participatives les instances démocratiques régionales liées aux mandats du CRDCOQ

Moyens favorisés :

- >les municipalités locales ;
- >les municipalités régionales de comté ;
- >les tables sectorielles intraMRC ;
- >les tables sectorielles interMRC ;
- >les comités et organismes régionaux reconnus.

# 3

## Engagements des parties

### Les parties conviennent :

- 3.1 D'harmoniser leurs actions et de se concerter en vue de canaliser leurs ressources vers la réalisation des axes et des priorités de développement retenus dans l'entente cadre ;
- 3.2 D'entreprendre des discussions en vue de la conclusion d'ententes spécifiques permettant la réalisation des axes et des priorités de développement de l'entente cadre ;
- 3.3 D'établir, pendant la durée de l'entente cadre, deux plans d'action qui préciseront les moyens appropriés et définiront les actions à entreprendre en vue de la réalisation de cette entente.

Chacun de ces plans d'action devra comprendre les éléments suivants :

- >les priorités de développement devant faire l'objet d'interventions pendant la durée du plan d'action ;
- >des objectifs concrets et, dans la mesure du possible, mesurables pour chacune des priorités retenues dans le plan d'action ;
- >les moyens d'action ainsi que le rôle et la nature de la contribution de chacune des parties ;
- >les objets d'ententes spécifiques à négocier en vue de la mise en œuvre des priorités identifiées dans le plan d'action ;
- >les indicateurs de résultats permettant de vérifier l'atteinte des objectifs fixés.

Ces plans d'action seront élaborés par le conseil régional et déposés à la Conférence administrative régionale pour discussion et validation. Chaque plan d'action sera soumis au ministre responsable de la région et convenu avec ce dernier.

- 3.4 De tenir des rencontres annuelles associant dans un premier temps, le conseil régional, le ministre des Régions ou le ministre responsable de la région et dans un second temps, le conseil régional et la Conférence administrative régionale, afin, entre autres, d'assurer le suivi du plan d'action de l'entente cadre, d'évaluer les résultats atteints et, le cas échéant, de convenir des modifications à apporter au plan d'action ou à l'entente cadre ;
- 3.5 Il est également convenu que le conseil régional affectera en priorité le Fonds de développement régional à la réalisation des axes et des priorités de développement de l'entente cadre.

# 4

## Modalités

## d'application de l'entente

**4.1** La présente entente entre en vigueur au moment de sa signature par les parties et se terminera au cinquième anniversaire de celle-ci.

**4.2** Les parties conviennent que la présente entente, qui a valeur d'obligation morale, est l'expression de leur volonté commune de contribuer à la réalisation des axes et des priorités de développement de la région du Centre-du-Québec.

À moins de dispositions différentes agréées par le Conseil régional et les ministères et organismes gouvernementaux impliqués, les ententes spécifiques auront la même portée que l'entente cadre.

**4.3** La présente entente pourra être modifiée avec le consentement des parties. Un projet de modification proposé par une des parties doit être communiqué, par écrit, à l'autre partie. Cette dernière transmet sa réponse concernant l'objet de la demande dans un délai de 60 jours.

Cette disposition s'applique aussi aux ententes spécifiques à moins d'indications contraires stipulées dans ces dernières.

**4.4 Communications entre les parties** Aux fins de la présente entente, les parties conviennent que les communications, par écrit, entre elles, seront acheminées de la façon suivante :

Pour le conseil régional :

**Monsieur Claude-Henri Léveillé**  
Directeur général  
Conseil régional de concertation et  
de développement du Centre-du-Québec  
1352, rue Michaud  
Drummondville (Québec) J2C 2Z5

Pour le gouvernement :

**Monsieur Gaétan Désilets**  
Sous-ministre adjoint  
Ministère des Régions  
62, rue Saint-Jean-Baptiste, 1<sup>er</sup> étage  
Victoriaville (Québec) G6P 4E3

## Signatures

---

Pour le gouvernement du Québec

---

MONSIEUR GILLES BARIL, ministre d'État aux Régions et ministre de l'Industrie et du Commerce	Date
---	------

---

MONSIEUR JACQUES BARIL, ministre délégué aux Transports et à la Politique maritime et ministre responsable de la région du Centre-du-Québec	Date
---	------

Le Conseil régional de concertation et de développement  
du Centre-du-Québec

---

MONSIEUR JACQUES MARTINEAU, président	Date
--	------

Note : Le document original de cette entente cadre a été  
signé à Plessisville, le 8 novembre 2001.





## Annexes

---

1. Ententes spécifiques en vigueur.
2. Ententes spécifiques en négociation.
3. Projets d'ententes spécifiques.

Ces annexes font partie intégrante de la présente entente cadre.



## **1. Entente spécifique de développement des centres de la petite enfance et des garderies**

---

**Objet :** régionaliser la planification du développement des services de garde et éventuellement assurer une meilleure adaptation des programmes et des interventions du ministère de la Famille et de l'Enfance aux réalités de la région.

**Entre :** le Conseil régional de concertation et de développement du Centre-du-Québec ;  
le ministère de la Famille et de l'Enfance ;  
le ministère des Régions.

Signée le 11 novembre 1999

## **2. Entente spécifique en matière de prévention des abus sexuels chez les enfants dans les loisirs et les sports**

---

**Objet :** établir et actualiser un cadre d'intervention et de prévention des abus sexuels chez les enfants et les jeunes dans les loisirs et les sports, sur le territoire de la région du Centre-du-Québec.

**Entre :** le Conseil régional de concertation et de développement du Centre-du-Québec ;  
l'Unité régionale de loisir et de sport du Centre-du-Québec ;  
la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec ;  
le ministère des Régions.

Signée le 31 janvier 2001

### **3. Entente spécifique sur la concertation régionale dans le secteur agroalimentaire du Centre-du-Québec**

---

**Objet :** favoriser la consolidation et le développement de l'industrie agroalimentaire sur le territoire de la région du Centre-du-Québec dans une perspective de développement durable par le biais de la mise en œuvre du plan stratégique de la Corporation de développement agroalimentaire-forêt du Centre-du-Québec ;

**Entre :** le Conseil régional de concertation et de développement du Centre-du-Québec ;  
la Corporation du développement agroalimentaire-forêt du Centre-du-Québec ;  
le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec ;  
le ministère des Régions.

Signée le 18 mai 2001

## **Annexe 2**

### **Ententes spécifiques en négociation**

---

1. Entente spécifique sur la régionalisation de l'immigration
2. Entente spécifique sur le développement social



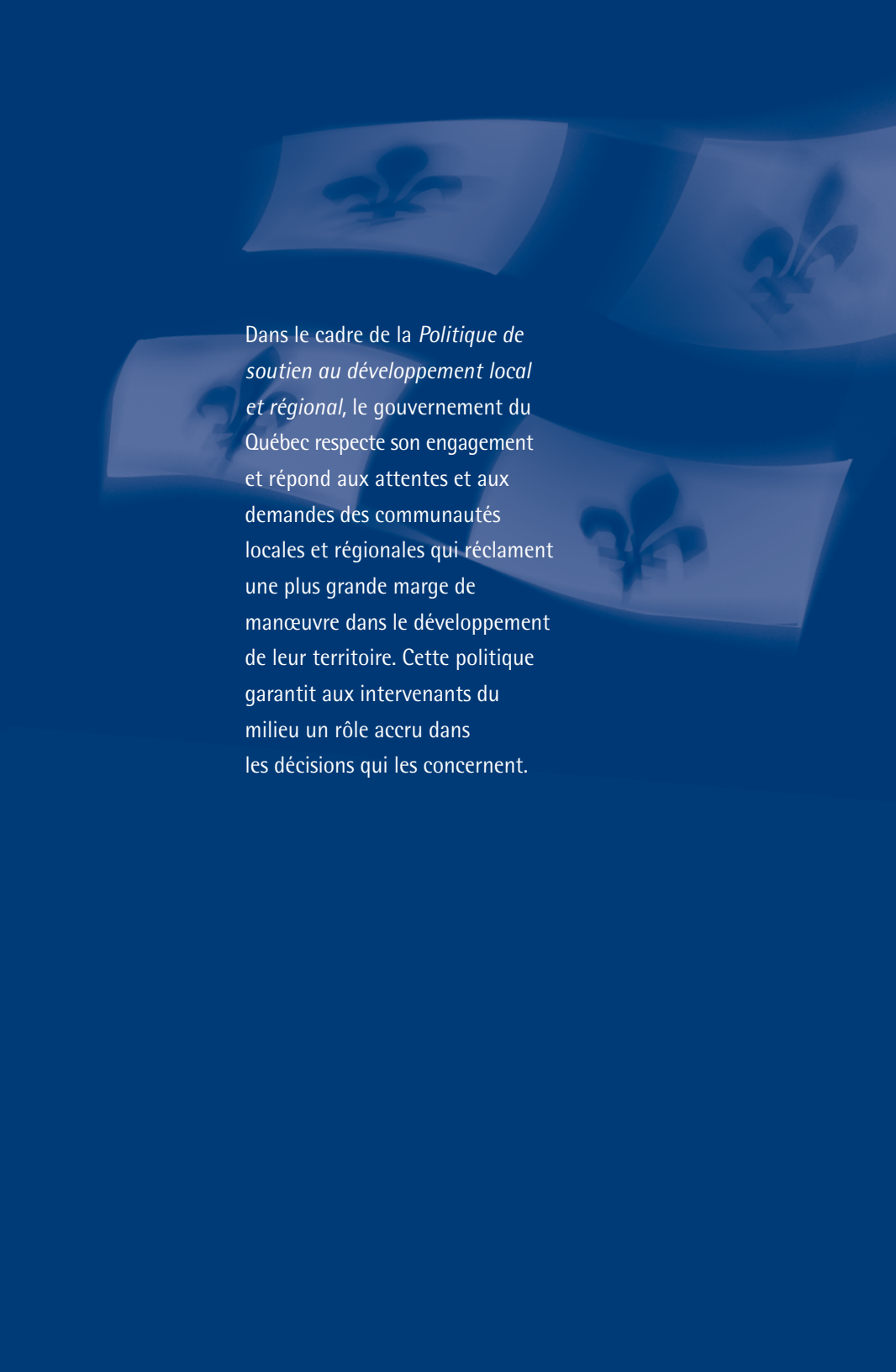
## Annexe 3

### Projets d'ententes spécifiques<sup>1</sup>

---

1. Entente spécifique sur la condition féminine (proposée par la Table de concertation du Mouvement des femmes du Centre-du-Québec et le Conseil régional de concertation et de développement du Centre-du-Québec)
2. Entente spécifique sur le transport collectif (proposée par le Conseil régional de concertation et de développement du Centre-du-Québec)
3. Entente spécifique sur l'amélioration du réseau des bibliothèques affiliées (proposée par le ministère de la Culture et des Communications)
4. Entente spécifique sur l'occupation du territoire régional (proposée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec)
5. Entente spécifique sur la protection de l'environnement (proposée par le Conseil régional de concertation et de développement du Centre-du-Québec), le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et le Conseil régional en environnement du Centre-du-Québec)
6. Entente spécifique sur l'intégration des jeunes au Centre-du-Québec (proposée par le secrétariat du Sommet du Québec et de la jeunesse)
7. Entente spécifique sur la création d'un observatoire régional au Centre-du-Québec (proposée par le Conseil régional de concertation et de développement du Centre-du-Québec et le ministère des Régions)

(1) Ces ententes sont à titre indicatif seulement et ne lient en rien les parties éventuellement concernées. Aussi, d'autres projets d'ententes spécifiques pourront s'ajouter à cette liste au cours de la période couverte par la présente entente cadre.



Dans le cadre de la *Politique de soutien au développement local et régional*, le gouvernement du Québec respecte son engagement et répond aux attentes et aux demandes des communautés locales et régionales qui réclament une plus grande marge de manœuvre dans le développement de leur territoire. Cette politique garantit aux intervenants du milieu un rôle accru dans les décisions qui les concernent.



Cette brochure peut être consultée sur le  
site Internet du ministère des Régions :

<http://www.mreg.gouv.qc.ca>

Régions

Québec

